

MARDI 3 OCTOBRE 2017

À une séance régulière du Conseil de la Municipalité de St-Rosaire, tenue à 20h00, à l'endroit habituel des séances, sont présents: Harold Poisson, Maire ainsi que les conseillers suivants : Roland Allard, Éric Bergeron et Johanne Gagnon ainsi que Julie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les conseillers suivants sont absents : Frédéric Champagne, Marc Lavigne et Simon Rochefort.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la présente séance a été remis au maire et à chacun des membres du Conseil présents. **7474-1017**

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron, d'adopter l'ordre du jour tel que lu, en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 a été transmis au maire et aux membres du Conseil.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis. **7475-1017**

ADOPTÉE

Adoption des comptes.

Sur proposition de Roland Allard, appuyée par Éric Bergeron, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois de septembre 2017 tels que déposés au montant total de 190 551.59 \$. **7476-1017**

ADOPTÉE

Je soussignée, Julie Roberge, secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Julie Roberge, secrétaire-trésorière

Rapport de l'inspecteur municipal.

Il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu que le rapport de l'inspecteur municipal soit accepté tel que donné. **7477-1017**

ADOPTÉE

Résolution pour accepter l'offre l'institution financière pour les règlements d'emprunt 157-0417 et 158-0417 **7478-1017**

Soumissions pour l'émission de billets	3 octobre 2017	Nombre de soumissions :	3
Date d'ouverture :			
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne:	4 ans et 4 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1200 %
Montant :	375 000 \$	Date d'émission :	11 octobre 2017

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

23 300 \$	3,12000 %	2018
24 000 \$	3,12000 %	2019
24 600 \$	3,12000 %	2020
25 200 \$	3,12000 %	2021
277 900 \$	3,12000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,12000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 300 \$	2,00000 %	2018
24 000 \$	2,25000 %	2019
24 600 \$	2,50000 %	2020
25 200 \$	2,70000 %	2021
277 900 \$	3,00000 %	2022

Prix : 98,80600

Coût réel : 3,21726 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES BOIS-FRANCS

23 300 \$	3,30000 %	2018
24 000 \$	3,30000 %	2019
24 600 \$	3,30000 %	2020
25 200 \$	3,30000 %	2021
277 900 \$	3,30000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,30000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 11 octobre 2017 au montant de 375 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 157-0417 et 158-0417. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 375 000\$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 375 000 \$ qui sera réalisé le 11 octobre 2017, réparti comme suit :

7479-1017

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
157-0417	150 000 \$
158-0417	225 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 157-0417 et 158-0417, la Municipalité de la paroisse de Saint-Rosaire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Johanne Gagnon et Éric Bergeron résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 octobre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 avril et le 11 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	23 300 \$	
2019.	24 000 \$	
2020.	24 600 \$	
2021.	25 200 \$	
2022.	25 800 \$	(à payer en 2022)
2022.	252 100 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 157-0417 et 158-0417 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 octobre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Résolution pour autoriser la signature de l'entente entre la municipalité et la MRC à l'égard des cours d'eau sur son territoire.

ATTENDU QUE la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

ATTENDU la décision de la MRC à l'effet de se doter d'une équipe de gestion des cours d'eau;

ATTENDU la révision par la MRC de ses outils de gestion des cours d'eau, soit le règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux et la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et leurs amendements;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir de nouvelles ententes entre les municipalités et la MRC pour l'application de ces outils;

ATTENDU QUE l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Roland Allard, appuyée par Éric Bergeron, il est résolu que le Conseil autorise, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire le maire, la directrice générale et secrétaire-trésorière, et chacun d'eux séparément, à signer tout document concernant les ententes relatives à l'application de la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et du règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et leurs amendements et confiant à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application.

7480-1017

ADOPTÉE

Programme d'accréditation Municipalité amie des enfants.

CONSIDÉRANT l'importance que la municipalité de Saint-Rosaire accorde au respect des droits des enfants;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Rosaire situe le développement des enfants au cœur de ses enjeux;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'Arthabaska à obtenir l'accréditation MAE auprès du Carrefour action municipale et famille (CAMF);

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à constituer éventuellement un dossier de candidature pour être reconnue MAE dans les 18 mois qui suivront l'obtention de l'accréditation MAE par la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à nommer un élu responsable des questions relatives aux enfants après les élections municipales du 5 novembre 2017;

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu

7481-1017

QUE le conseil municipal de Saint-Rosaire dépose une lettre d'engagement en appui à la démarche de la MRC d'Arthabaska dans les meilleurs délais;

QUE la directrice générale, Julie Roberge, soit autorisée à signer cette lettre d'engagement au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

Nomination maire-suppléant(e) de novembre 2017 à avril 2018.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Roland Allard et résolu que la conseillère Johanne Gagnon soit nommée maire-suppléante pour une période de six mois soit de novembre 2017 à avril 2018 inclusivement.

7482-1017

ADOPTÉE

Contrat d'aménagement paysager.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a demandé des soumissions pour le terrassement et l'aménagement du pavillon plein air;

7483-1017

ATTENDU que nous avons reçu les soumissions avec les prix suivants :

Nom des soumissionnaires	Prix avant taxes
Gabriel Leblanc Paysagiste Enr.	24 116.50 \$
JT Terrassement	25 159.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu de mandater la compagnie Gabriel Leblanc Paysagiste Enr. pour exécuter le terrassement et l'aménagement du terrain autour du pavillon plein air.

ADOPTÉE

Travaux pour aménagement du sous-sol du pavillon plein air.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a demandé des soumissions pour faire les divisions et aménager le sous-sol du pavillon plein air; **7484-1017**

ATTENDU que nous avons reçu les soumissions avec les prix suivants :

Entrepreneur	Description	Prix avant taxes
Centre de rénovation BMR	Matériaux	4 818.62 \$
Les Constructions Ré-Anne 2010	Main d'œuvre	8 100.00 \$
Marius Marcoux et fils inc.	Travaux électrique	3 320.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu d'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux pour l'aménagement du sous-sol du pavillon plein air.

ADOPTÉE

Contrat pour climatisation du centre Multifonctionnel.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Rosaire a demandé des soumissions pour l'installation de deux thermopompes centrales avec conduits de ventilation au Centre Multifonctionnel; **7485-1017**

ATTENDU que nous avons reçu les soumissions avec les prix suivants :

Entrepreneur	Description	Prix avant taxes
Marius Marcoux et fils inc.	Raccord électrique	3 100.00 \$
Climco Service	Fourniture et installation de 2 thermopompes centrales	28 613.92 \$
Climatisation confort Courtois inc.		26 000.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Johanne Gagnon, appuyé par Éric Bergeron et résolu d'autoriser la directrice générale à engager le plus bas soumissionnaire, soit Climatisation Confort Courtois inc., pour l'installation de deux thermopompes centrales au montant de 26,000\$ plus taxes et d'engager Marius Marcoux et fils inc. pour faire les raccords électrique au montant de 3 100 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Renouvellement de l'entente concernant les loisirs avec Daveluyville.

Il est proposé par Roland Allard, appuyé par Johanne Gagnon et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Rosaire désire renouveler son entente concernant la politique d'accueil pour les citoyens non-résidents pour les services récréatifs, culturels et communautaires avec la Ville de Daveluyville jusqu'au 31 décembre 2018 et renouvelable pour des termes additionnels d'un an et, que la municipalité accepte de payer une somme de (125.00\$) par inscription ou de (175.00\$) familial pour ses résidents par activité de sport sur glace ou la somme de (35.00\$) par inscription ou de **7486-1017**

(50.00\$) familial par activité estivale extérieure et, que le maire Harold Poisson et la directrice générale et secrétaire-trésorière Julie Roberge, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, à signer ladite entente.

ADOPTÉE

Procuration auprès de Revenu Québec.

Sur proposition Éric Bergeron, appuyé par Roland Allard et résolu **7487-1017** unanimement que Julie Roberge directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Rosaire soit autorisée :

- 1- À inscrire la Municipalité de la Paroisse du Saint-Rosaire aux fichiers de Revenu Québec;
- 2- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR Entreprises;
- 3- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- 4- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services téléphoniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, une autorisation ou une procuration;
- 5- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

Embauche des employés sur l'entretien des chemins.

Il est proposé par Éric Bergeron, appuyé par Johanne Gagnon et résolu que l'on engage le personnel manquant pour l'entretien de chemins en hiver, soit Monsieur Marcel Larochelle et Monsieur Michel Tanguay se joignant à l'équipe en place, soit à Monsieur Steve Desharnais et Madame Julie Larochelle. **7488-1017**

ADOPTÉE

Signature du contrat pour l'acquisition du terrain de l'aqueduc.

Il est résolu à l'unanimité que le maire Harold Poisson et la directrice générale et secrétaire-trésorière Julie Roberge, et chacun d'eux séparément, soient autorisés, au nom de la Municipalité de Saint-Rosaire, à signer le contrat notarié pour l'acquisition d'une partie de l'ancien lot 279, d'une superficie de 2326 mètres carrés appartenant à Madame Réjeanne Simard. **7489-1017**

ADOPTÉE

Remerciements aux conseillers sortants.

Le Maire souligne le départ de Monsieur Roland Allard et le remercie pour son dévouement tout au long de ces douze (12) dernières années. Il souligne également le départ de deux autres conseillers Monsieur Simon Rochefort ayant réalisé un mandat de 4 ans et Monsieur Frédéric Champagne un terme d'un peu plus de 3 ans. Ils les remercient aussi pour leur excellente collaboration.

Levée de l'assemblée par Johanne Gagnon, appuyé par Roland Allard à **7490-1017**
20h35.
ADOPTÉE

Harold Poisson, Maire

**Julie Roberge, directrice générale et
secrétaire-trésorière**

BROUILLON